



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/29  
3 mai 2019

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-troisième réunion  
Montréal, 27– 31 mai 2019

**PROPOSITION DE PROJET : KOWEÏT**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et ONUDI

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS**  
**Koweït**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	66 <sup>e</sup>	39,2 % d'ici 2018

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2017	295,94 (tonnes PAO)
--	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2017		
Produit chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-141b		58,3				0,9			59,2
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés		85,4							85,4
HCFC-142b		63,5							63,5
HCFC-22		35,8		9,9	127,6				173,3

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :		418,6	Point de départ des réductions globales durables : 429,24
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :		239,15	Restante : 190,09

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	8,02	2,34	10,36
	Financement (\$US)	371 703	108 600	480 303
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	25,47	22,21	47,68
	Financement (\$US)	1 128 684	984 400	2 113 084

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	418,6	418,6	376,7	376,7	376,7	376,7	376,7	272,1	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	415,6	336,8	339,0	297,9	296,2	254,5	254,5	254,5	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	277 000	0	0	337 000	0	0	0	0	429 000	1 043 000
		Coûts d'appui	33 126	0	0	40 301	0	0	0	0	51 303	124 730
	ONUDI	Coûts du projet	3 537 450	0	0	3 349 382	0	0	0	1 054 845	920 000	8 861 677
		Coûts d'appui	265 309	0	0	234 457	0	0	0	73 839	64 400	638 005
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts du projet		3 814 450	0	0	3 686 382	0	0	0	0	0	7 500 832
	Coûts d'appui		298 435	0	0	274 758	0	0	0	0	0	573 193
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	0	<b>1 054 845</b>	0	0
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	<b>73 839</b>	0	0

Note : Accord révisé à être examiné à la 83<sup>e</sup> réunion.

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour examen individuel
--	------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Koweït, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 1 054 845 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 73 839 \$US pour l'ONUDI seulement.<sup>1</sup> La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2015 à 2018, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 et 2020. La présentation comprend aussi une demande de prolongation de l'accord pour la phase I du PGEH avec une révision du calendrier de financement.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Koweït a déclaré une consommation de 295,94 tonnes PAO de HCFC en 2017 et une consommation estimative de 254,18 tonnes PAO en 2018, ce qui est de 39,3 pour cent inférieur à la valeur de référence des HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2014-2018 est montrée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Koweït (2014-2018 – données de l'article 7)**

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018*	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	3 373,63	3 653,25	3 157,50	3 150,00	2 725,33	4 735,50
HCFC-123	2,72	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00
HCFC-141b	728,56	605,00	560,00	538,00	500,00	683,50
HCFC-142b	1 083,51	1 100,00	963,00	977,00	758,24	1 272,00
<b>Total partiel (tonnes métriques)</b>	<b>5 188,42</b>	<b>5 358,25</b>	<b>4 680,50</b>	<b>4 665,00</b>	<b>3 983,57</b>	<b>6 705,00</b>
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	533,64	560,00	850,00	790,00	***	96,73**
Total global (tonnes métriques)	5 722,06	5 918,25	5 530,50	5 455,00	3 983,57	6 801,73
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	185,55	200,93	173,66	173,25	149,89	260,45
HCFC-123	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,28
HCFC-141b	80,14	66,55	61,60	59,18	55,00	75,19
HCFC-142b	70,43	71,50	62,60	63,51	49,29	82,68
<b>Total partiel (tonnes PAO)</b>	<b>336,17</b>	<b>338,98</b>	<b>297,86</b>	<b>295,94</b>	<b>254,18</b>	<b>418,60</b>
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	58,70	61,60	93,50	86,90	***	10,64**
Total global (tonnes PAO)	394,87	400,58	391,36	382,84	<b>254,18</b>	429,24

\*Données du rapport de vérification de la consommation de HCFC.

\*\* Point de départ établi dans l'accord avec le Comité exécutif.

\*\*\* Non encore déclaré pour 2018.

3. La demande pour des climatiseurs avec HCFC est toujours forte, car la pénétration des produits de remplacement sans HCFC dans le marché est faible (par ex., R-410A, R-407C, HFC-32). Le marché du Koweït comprend principalement des unités préemballées avec HCFC-22, dont la capacité est beaucoup plus élevée que les climatiseurs blocs qui sont principalement utilisés dans d'autres marchés. La réduction globale des équipements dans la population associée au contingentement national de HCFC-22 pour la consommation et la mise en œuvre d'activités effectuées dans le cadre du PGEH ont contribué à la tendance à la baisse dans la consommation depuis les cinq dernières années.

4. La diminution de la consommation de HCFC-141b est en gros principalement attribuable aux contrôles réglementaires. Le Koweït a aussi consommé de façon importante du polyol pré mélangé

<sup>1</sup> Selon la lettre du 20 mars 2019 de l'Environment Public Authority du Koweït au Secrétariat.

importé avec du HCFC-141b (environ 40 pour cent dans le secteur des mousses de pulvérisation et 60 pour cent pour fabriquer des panneaux sandwiches).

5. La consommation de HCFC-142b, et de HCFC-22 se poursuit dans des applications de mousses de polystyrène extrudée (XPS), parce que la mise en œuvre est encore en cours. La diminution de la consommation est principalement attribuable aux contingents d'importation de HCFC-142b.

#### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

6. Dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2017, le gouvernement du Koweït a déclaré des données de consommation sectorielle de HCFC qui sont conformes aux données déclarées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal. En date d'avril 2019, le rapport du programme de pays de 2018 n'avait pas encore été reçu.

#### *Rapport de vérification*

7. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en œuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC a été de 254,18 tonnes PAO en 2018. La vérification a conclu que le Koweït est en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal et avec ceux de l'accord ; et que le pays est doté d'un système fort de suivi des importations et des exportations de HCFC qui lui permet de réaliser ses objectifs de conformité.

8. Depuis 2016, un système électronique de suivi du commerce des HCFC est en cours de mise en œuvre, ce qui aide à assurer le contrôle, le suivi et la déclaration de la consommation de HCFC et du commerce des produits utilisant du HCFC. Le rapport de vérification recommande la production automatique d'un rapport de données au titre de l'article 7 et du programme de pays à partir du système, et l'émission d'un avertissement si la demande d'importation n'est pas réglée au cours d'une période de temps déterminée.

#### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

9. La loi environnementale 42 a été promulguée en octobre 2014 afin de mettre en place un système de contingentement de HCFC à compter de janvier 2015. L'Autorité publique pour l'environnement du Koweït (EPA), contrôle entre autres les importations de HCFC par le biais du système de contingentement devenu opérationnel en 2000. Les règlements administratifs émis en 2015 couvrent entre autres les règlements sur l'importation, l'exportation, et la réexportation des SAO, les règlements sur l'importation et la fabrication de produits et d'équipements avec SAO, l'ajout de nouvelles substances réglementées, et les procédures pour la disposition des SAO et des contenants. Ces règlements administratifs devraient aider le pays à contrôler les importations des SAO et faciliter la récupération et la régénération des HCFC.

10. La mise en œuvre du système de contingentement se fait en étroite collaboration avec les autorités douanières, qui n'autorisent l'importation ou l'exportation des SAO qu'en cas d'approbation appropriée émanant de l'EPA ou de l'Unité nationale d'ozone (UNO), accompagnée de la documentation prescrite. Un système d'entretien électronique a été introduit en 2016 par l'EPA pour la gestion et le suivi des importations et des exportations de SAO et d'équipements avec SAO.

*Secteur des mousses de polystyrène extrudées (XPS) (ONUDI)*

11. Le tableau 2 présente des renseignements sur l'état de la mise en œuvre de l'élimination du HCFC-22/HCFC-142b dans les trois entreprises de XPS.

**Tableau 2. État de la mise en œuvre des projets d'investissement dans le secteur des mousses extrudées**

Entreprises	HCFC-22	HCFC-142b	Financement approuvé (\$US)	État
	(tonnes PAO)			
Gulf Insulating Materials Manufacturing & Trading (Gulf Insulation)	17,78	31,51	3 468 875	Les équipements devraient arriver à l'usine d'ici septembre 2019 et mis en marche d'ici décembre 2019
Al-Masaha Company (Al Masaha)	4,49	7,96	888 920	
Isofoam Insulating Materials Plants (ISO foam)	24,34	43,15	3 535 580	Les équipements devraient arriver à l'usine d'ici juin 2019 et mis en marche d'ici septembre 2019
<b>Total</b>	<b>46,61</b>	<b>82,62</b>	<b>7 893 375</b>	

12. Si l'on tient compte du calendrier de mise en œuvre du projet indiqué au tableau 2 ci-dessus, la consommation estimative de HCFC-22 et de HCFC-142b par ces entreprises en 2019 est de 401 tm (22,06 tonnes PAO) et 603 tm (39,20 tonnes PAO), respectivement.

*Secteur des mousses de polyuréthane (ONUDI)*

13. Le tableau 3 présente l'état de la mise en œuvre de l'élimination du HCFC-141b dans les deux entreprises de mousses de polyuréthane.

**Tableau 3. État de la mise en œuvre des projets d'investissement dans le secteur des mousses de polyuréthane**

Entreprises	HCFC-141b (tonnes PAO)	Financement approuvé (\$US)	État
Kuwait Polyurethane Industry Co. (Kuwait PU)	8,32	359 114	Les équipements devraient arriver à l'usine d'ici juillet 2019 et être mis en marche d'ici novembre 2019
Kirby Building Systems (Kirby)	7,29	254 268	
<b>Total</b>	<b>15,61</b>	<b>613 382</b>	

14. Si l'on tient compte du calendrier de mise en œuvre du projet indiqué au tableau 3 ci-dessus, la consommation estimative de HCFC-141b de ces entreprises en 2019 est d'environ 210 tm (23,10 tonnes PAO).

*Assistance technique pour les mousses de pulvérisation (ONUDI)*

15. Des activités d'assistance technique pour l'élimination du HCFC-141b utilisé dans les applications des mousses de pulvérisation seront traitées pendant la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH. L'ONUDI travaillera, avec la société de formulation au Koweït, à la promotion de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète basées sur l'expérience de projets de démonstration en rapport avec des agents de gonflage à potentiel faible ou nul de réchauffement de la planète. Les normes de production des mousses de pulvérisation et les règlements associés seront révisés en conséquence.

*Secteur de l'entretien en réfrigération*

16. Des 53 identificateurs de SAO qu'on prévoyait se procurer, seulement 15 ont été fournis avant la fin de 2013 et déclarés dans le cadre du rapport périodique de la première tranche. On propose de se procurer comme suit les 38 identificateurs restants qui seraient dotés d'éléments d'identification de frigorigènes plus avancés : 20 identificateurs d'ici septembre 2019, qui seraient suivis d'une formation pour les douanes, et 18 identificateurs avec du financement de la troisième tranche.

17. En septembre 2016, l'EPA et les autorités douanières ont signé un mémorandum d'entente pour un programme de formation sur le suivi du commerce des SAO, un mécanisme de coordination soutenu pour la formation, et l'incorporation des SAO dans les programmes de formation des douanes. Un atelier de formation des formateurs visant à accroître la compétence de 20 formateurs principaux, dont quatre femmes, a été achevé en octobre 2018. Le programme de formation de 500 autorités en douanes, commerce et environnement, a été reporté à la deuxième moitié de 2019, après réception des nouveaux identificateurs de SAO.

18. Un système de délivrance électronique des permis (E-licensing system) a été développé et il est opérationnel depuis 2016. Ce système comprend le processus d'enregistrement des importateurs et des exportateurs, la gestion des autorisations et des contingents, y compris l'enregistrement des SAO et des équipements avec SAO ainsi que le transport et les produits autorisés, et la gestion des dossiers et des documents de soutien pour les transactions. On propose aussi de réévaluer et de mettre ce système à jour à la fin de 2019.

19. L'EPA a signé un mémorandum d'entente avec l'Autorité générale de l'industrie (General Authority of Industry) pour l'élaboration de codes qui couvriront la saine gestion des frigorigènes dans divers types d'installations; l'utilisation, s'il est possible, de normes internationales de conception et de sécurité pour l'utilisation de frigorigènes à plus faible potentiel de réchauffement de la planète dans les applications de réfrigération et de climatisation résidentielle; et l'utilisation de normes internationale ou pertinentes pour les conteneurs de frigorigènes et les équipements de récupération et de régénération. Des sessions de consultations et d'audience publique sont prévues pour les deux prochaines années, afin de finaliser les codes et les normes d'ici la fin de décembre 2020, ce qui est critique pour la mise en oeuvre du système de certification des techniciens en réfrigération.

20. La mise en oeuvre du programme de certification des professionnels de la climatisation résidentielle du plan de travail de Kuwait Occupational Standards, Assessment and Certification (KOSAC), a été retardée parce que le portefeuille de certification nationale des professionnels a été transféré au ministère du Travail. Il a donc été convenu que le PNUE élaborera une certification environnementale dans les limites du pouvoir légal de l'EPA et de la Loi environnementale sur la réglementation des émissions et des secteurs respectifs. En février 2018, le PNUE a signé un contrat de service avec un institut national, l'Italian Association of Refrigeration Technicians (ATF) pour la conception d'un programme local de certification environnementale pour la gestion des frigorigènes similaire à la certification de gaz fluorés (F-Gas certification) de l'Union européenne mais adaptée aux conditions locales. Vingt formateurs principaux ont été accrédités selon le programme F-Gas certification en octobre 2018. Un mémorandum d'entente a été signé avec l'Institut public d'enseignement pratique (Public Authority for Applied Education) pour leur centre de formation, afin d'administrer la certification dans le cadre de ce programme d'accréditation. Le nombre de centres s'accroîtrait à trois en trois ans. L'EPA, avec l'aide du PNUE, est à finaliser la documentation légale en conformité avec le mandat de l'EPA. Les programmes de formation devraient commencer en 2019, et relier ainsi les programmes de formation au programme de certification.

21. Une étude sur la faisabilité technique et économique du programme de régénération au Koweït est en cours de préparation. L'atelier pour les intervenants est prévu au cours du troisième trimestre

de 2019 pour la révision du projet et la finalisation de la modalité des opérations du programme de régénération d'ici la fin de 2019.

*Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)*

22. L'EPA a formé un groupe spécial de gestion des projets composé de quatre membres techniques et deux membres de soutien, afin de procéder à la mise en œuvre du PGEH et de se coordonner avec les agences d'exécution et les intervenants locaux faisant partie de la mise en œuvre du PGEH.

Décaissement des fonds

23. En date d'avril 2019, des 7 500 832 \$US approuvés jusqu'à maintenant, 4 247 962 \$US avaient été décaissés (144 182 \$US pour le PNUE et 4 103 780 \$US pour l'ONUDI) (Tableau 4). Le solde de 3 252 870 \$US sera décaissé en 2019 et 2020.

**Tableau 4. Rapport financier de la phase I du PGEH du Koweït (\$US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	277 000	41 682	337 000	102 500	614 000	144 182
ONUDI	3 537 450	3 093 721	3 349 382	1 010 059	6 886 832	4 103 780
<b>Total</b>	<b>3 814 450</b>	<b>3 135 403</b>	<b>3 686 382</b>	<b>1 112 559</b>	<b>7 500 832</b>	<b>4 247 962</b>
<b>Taux de décaissement (%)</b>	<b>82,2</b>		<b>30,2</b>		<b>56,6</b>	

Note : En outre, 248 000 \$US (220 000 \$US pour le PNUE et 28 000 \$US pour l'ONUDI) ont été transférés du plan de gestion de l'élimination finale au PGEH. De cette somme, 186 243 \$US (158 243 \$US pour le PNUE et 28 000 \$US pour l'ONUDI) ont été décaissés.

Révision de l'accord du PGEH

24. Le gouvernement du Koweït demande que le Comité exécutif envisage le prolongement de la phase I du PGEH afin de permettre au pays de terminer les projets et les activités à venir avec les changements suivants à l'accord :

- (a) Prolonger l'entente durant deux autres années avec les objectifs proposés pour 2019 et 2020 à 254,51 tonnes PAO (mêmes qu'en 2018) ;
- (b) Modifier le calendrier de financement pour les troisième (2016) et quatrième (2018) tranches pour l'ONUDI à 2019 et 2020, respectivement ; et
- (c) Fusionner les troisième (2016) et quatrième (2018) tranches du PNUE pour demande en 2020 ;

25. Les objectifs révisés initiaux et proposés et la distribution du financement pour les troisième et quatrième tranches sont montrés au tableau 5.

**Tableau 5. Objectifs de consommation initiaux et proposés et calendrier de financement de la phase I du PGEH du Koweït (\$US)**

Caractéristiques	2016	2017	2018	2019	2020
<b>ORIGINAUX</b>					
Calendrier de réduction des substances de l'Annexe C, Groupe I, du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	376,74	376,74	376,74		
Consommation maximale admissible des substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	297,87	296,17	254,51		
Financement convenu – Agence principale (PNUE) (\$US)	332 000	0	97 000		
Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	39 703	0	11 600		
Financement convenu pour l'AE coopérante (ONUDI) (\$US)	1 054 845	0	920 000		
Coûts d'appui pour l'AE coopérante (\$US)	73 839	0	64 400		
Financement total convenu (\$US)	1 386 845	0	1 017 000		
Total des coûts d'appui (\$US)	113 542	0	76 000		
Total des coûts convenus (\$US)	1 500 387	0	1 093 000		
<b>RÉVISÉS</b>					
Calendrier de réduction des substances de l'Annexe C, Groupe I, du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	376,74	376,74	376,74	376,74	272,09
Consommation maximale admissible des substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	297,87	296,17	254,51	254,51	254,51
Financement convenu – Agence d'exécution principale (PNUE) (\$US)	0	0	0	0	429 000
Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	0	0	0	0	51 303
Financement convenu pour l'AE coopérante (ONUDI) (\$US)	0	0	0	1 054 845	920 000
Coûts d'appui pour l'AE coopérante (\$US)	0	0	0	73 839	64 400
Financement total convenu (\$US)	0	0	0	1 054 845	1 349 000
Total des coûts d'appui (\$US)	0	0	0	73 839	115 703
Total des coûts convenus (\$US)	0	0	0	1 128 684	1 464 703

**Mise en œuvre du plan de la troisième tranche du PGEH**

26. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2019 et décembre 2020 :

- (a) Achèvement des projets de reconversion de Gulf Insulation et de ISO foam, y compris la formation des exploitants, et initiation de la reconversion d'Al Masaha qui sera terminée d'ici 2020 (756 845 \$US) ;
- (b) Achèvement de la reconversion de Kuwait PU et Kirby (soldes des tranches précédentes);
- (c) Assistance technique aux petites et moyennes entreprises qui fabriquent des panneaux en discontinu pour reconversion à des produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (par ex., HFO, formiate de méthyle) y compris des ateliers techniques, la démonstration de technologies de remplacement basées sur des spécialistes de l'industrie (50 000 \$US) ;



- (d) Assistance technique aux utilisateurs de mousses de pulvérisation pour la reconversion à des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (par ex., HFO, formiate de méthyle), y compris des ateliers de dissémination des données techniques, des consultations sur la technologie, et des programmes de dissémination des résultats des projets de démonstration des applications de mousses de pulvérisation (30 000 \$US) : et
- (e) Achat et installation d'équipements pour la récupération et la régénération, et formation de techniciens d'entretien et de personnel d'exploitation en ce qui a trait au programme de récupération et de régénération (218 000 \$US).

27. Le solde du financement disponible de 469 818 \$US du PNUE aux première et deuxième tranches sera utilisé pour l'établissement d'un système de certification comprenant les équipements de soutien aux centres de formation, la formation de techniciens d'entretien, et l'achat d'équipements pour les douanes et les agents de mise à exécution pour le suivi du commerce des HCFC.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Révision de l'accord du PGEH

28. Le Secrétariat a souligné que le retard important dans la mise en œuvre des activités de la phase I du Koweït a exigé la révision de l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le PNUE a expliqué que les délais étaient attribuables à des raisons techniques et logistiques, comme la finalisation des paramètres et des spécifications des équipements, la vérification de la disponibilité des équipements pour expédition, la complexité des travaux de génie civil pour la mise en service d'installations de grande capacité pour le projet de reconversion des mousses de polyéthylène extrudées, et la négociation des coûts supplémentaires à être couverts par l'industrie locale. Toutes ces questions ont été résolues de façon satisfaisante, et les diverses activités seront achevées d'ici 2020. Étant donné que l'accord actuel se termine en 2019, le gouvernement du Koweït a demandé son prolongement.

29. Le Secrétariat a demandé des explications sur la méthodologie utilisée pour l'estimation des objectifs de consommation pour 2019 et 2020 et la révision de la distribution des fonds dans l'accord révisé. Le PNUE a mentionné que l'objectif de consommation de HCFC pour 2019 avait fait l'objet d'une estimation fondée principalement sur le délai prévu d'achèvement des projets pour le secteur des mousses extrudées et des mousses de polyuréthane; la consommation prévue de HCFC-141b utilisé pour les exportations de polyols pré mélangés du Koweït;<sup>2</sup> et les niveaux de consommation estimative du secteur de l'entretien. Étant donné la difficulté à évaluer précisément le délai d'achèvement requis pour les projets d'investissement et l'acceptation des produits sur le marché, le gouvernement du Koweït ne peut s'engager à réduire sa consommation de HCFC en 2020 comparativement aux objectifs de 2019. Le pays souhaite donc conserver en 2020 l'objectif de 254,51 tonnes PAO proposé pour 2019. Le tableau 6 présente la consommation estimative de HCFC en 2019.

---

<sup>2</sup> Le paragraphe (c) de la décision 66/47 indique que le gouvernement du Koweït s'est engagé à limiter les quantités importées de HCFC-141b au niveau actuel du HCFC-141b de 32,49 tonnes PAO exportées dans des polyols pré mélangés, dès que la reconversion du secteur des mousses de polyuréthane et la mise en œuvre des activités du secteur de l'entretien de la phase I seront terminées.

**Tableau 6. Consommation estimative de HCFC au Koweït en 2019**

HCFC	Consommation		Utilisations
	Tonnes métriques	Tonnes PAO	
HCFC-22	3 021	166,16	Fabrication d'équipements de climatisation, mousses extrudées, entretien
HCFC-141b	445	48,95	Mousses de polyuréthane, mousses de pulvérisation, exportations de HCFC-141b dans des polyols pré mélangés et solvants
HCFC-142b	603	39,20	Mousses extrudées
<b>Total</b>	<b>4 069</b>	<b>254,31</b>	

30. À la demande du gouvernement du Koweït, le paragraphe 16 et l'appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif ont été mis à jour, tel que l'indique l'annexe I du présent document. L'accord révisé complet sera joint au rapport final de la 83<sup>e</sup> réunion.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

31. Le PNUE a indiqué que le gouvernement du Koweït émet des contingents basés sur la consommation maximale applicable à l'année en cause. En se basant sur les importations réelles et les besoins émergents, il effectue les modifications nécessaires en rapport avec cette année. Les contingents pour 2019 et 2020 seront de 254,51 tonnes PAO, pour chacune des années.

32. Lors d'une demande d'explications quant au cadre réglementaire du suivi de la mise en œuvre de la phase I, le PNUE a indiqué que le gouvernement était doté de règlements permettant à l'EPA d'interdire l'utilisation de certains SAO en particulier. Jusqu'à maintenant, avec l'achèvement des projets d'élimination des mousses extrudées, le gouvernement prévoit interdire l'utilisation du HCFC-142b d'ici décembre 2020. En ce qui a trait au HCFC-141b et au HCFC-22, il faudrait du temps supplémentaire pour évaluer la période propice à l'émission d'interdictions lors de la vente, de l'utilisation et de la fabrication de produits et d'équipements utilisant ces produits chimiques. Par conséquent, des règlements particuliers seront introduits lors de la mise en œuvre de la phase II.

##### *Assistance technique pour les secteurs des mousses de polyuréthane et de pulvérisation*

33. Lors d'une demande d'explications des technologies de remplacement possibles qui pourraient être envisagées pour des utilisateurs d'autres mousses de polyuréthane qui emploient actuellement du HCFC-141b, l'ONUDI a indiqué qu'elle étudie toutes les options possibles, y compris une évaluation des résultats des projets de démonstration pour des agents de gonflage des mousses à faible potentiel de réchauffement de la planète, et elle encouragera l'industrie à adopter ces solutions de remplacement. Le Secrétariat souligne que la diffusion de l'information technique sur la démonstration des technologies utilisant des agents de gonflage des mousses à faible potentiel de réchauffement de la planète est essentielle à une transition durable des mousses vers ces applications.

##### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

34. Le Secrétariat a demandé des explications sur le projet de récupération et de régénération à être mis en œuvre, y compris le cadre réglementaire qui facilitera la récupération et la régénération du HCFC-22 au pays. L'ONUDI a indiqué que les équipements, y compris l'unité de régénération et les unités de récupération mobiles, l'unité de récupération à débit élevé, les bouteilles de récupération, et les réservoirs de stockage, le poste d'évacuation et de nettoyage/séchage des bouteilles, l'identificateur de

frigorigènes et le chromatographe en phase gazeuse (CG) sont proposés pour achat pour le centre de régénération. Les résultats de l'étude de faisabilité de la récupération et de la régénération seront utilisés pour finaliser les spécifications des équipements et des processus opérationnels du centre de régénération. En outre, des mesures de réglementation, comme l'interdiction de bouteilles non rechargeables, l'interdiction de rejeter des frigorigènes dans l'atmosphère et la pratique de récupération obligatoire par les individus et les entreprises, l'établissement d'un code local pour l'étiquetage obligatoire et la tenue de registres pour les pratiques de chargement, de récupération, de régénération et de mise hors service, l'autorisation d'exercice d'un laboratoire d'essai local indépendant afin d'assurer la qualité des frigorigènes régénérés et d'établir leur acceptation par les marchés, et la mise à jour de la loi des commandes publiques afin de l'inclure des pratiques obligatoires de récupération et de régénération dans tous les contrats gouvernementaux d'entretien, faciliteront la maximisation de la régénération des HCFC. Ces mesures seront mises en œuvre au cours des quelques prochaines années. Une mise en œuvre extensive du système de certification des techniciens d'entretien, qui garantirait de bonnes pratiques d'entretien et l'adoption sécuritaire de solutions de remplacement ; la mise en œuvre d'un programme de récupération et de régénération, qui réduirait les émissions de HCFC et la consommation de HCFC vierge, ainsi qu'un système efficace de réglementation et de suivi des HCFC, permettraient l'élimination durable des HCFC dans le secteur de l'entretien.

### Conclusion

35. Le Secrétariat a souligné la diminution de la consommation de HCFC du Koweït, laquelle a atteint en 2017 un niveau de 29,3 pour cent inférieur à la valeur de référence, et le niveau vérifié de la consommation de 2018 est inférieur au niveau permis dans l'accord avec le Comité exécutif pour cette année. Le Koweït est doté d'un système d'autorisation et de contingentement opérationnel qui permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Bien que le gouvernement ait eu à faire face à des défis en matière de mise en œuvre expéditive des projets de reconversion d'autres activités d'élimination, les problèmes ont été traités. Les activités du projet en rapport avec la reconversion des mousses extrudées et des mousses de polyuréthane avancent de façon satisfaisante, et elles devraient être terminées d'ici la fin de 2019. Après l'achèvement de l'élimination des mousses extrudées, le gouvernement prévoit émettre une interdiction d'importer et d'utiliser du HCFC-142b. Le gouvernement est aussi à mettre en œuvre dans les meilleurs délais le programme de certification du secteur de l'entretien et le programme d'optimisation des ressources des douanes ; le projet de récupération et de régénération devrait être mis en œuvre à compter du milieu de 2020. En raison des délais dans la mise en application du projet pendant la période de 2015 à 2018, le gouvernement demande du temps supplémentaire pour terminer les activités restantes de la phase I, et demande aussi le prolongement de la phase I à 2020 sans demande de financement supplémentaire. Le gouvernement pourra ainsi terminer la phase I du PGEH et assurer une réduction durable de la consommation de HCFC.

### **RECOMMANDATION**

36. Le Comité exécutif peut envisager :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Koweït ;
- (b) Approuver le prolongement de la durée de la phase I du PGEH de 2018 à 2020 ;
- (c) Prendre note que le Secrétariat avait mis à jour l'accord entre le gouvernement du Koweït et le Comité exécutif, contenu à l'Annexe I du présent document, et particulièrement l'appendice 2-A afin de refléter le calendrier de financement révisé et le prolongement

de la durée de la phase I, ainsi que le paragraphe 16 pour indiquer que l'accord mis à jour révisé remplace celui qui a été conclu à la 74<sup>e</sup> réunion ;

- (d) Prendre note de l'engagement du gouvernement du Koweït à interdire l'importation et l'utilisation du HCFC-142b dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées (XPS) d'ici la fin de décembre 2020, afin coïncider avec l'achèvement de l'élimination des HCFC dans les applications des mousses extrudées : et
- (e) Approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH du Koweït, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2019-2020, au montant de 1 054 845 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 73 839 \$US pour l'ONUDI.

## Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS LE PROJET D'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE  
GOUVERNEMENT DU KOWEÏT ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL  
POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES  
HYDROCHLOROFLUOROCARBURES**

(Les changements importants sont indiqués en gras pour plus de clarté)

16. Le présent accord révisé remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Koweït et le Comité exécutif à la 74<sup>e</sup> réunion du Comité.

**APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT**

Ligne	Caractéristiques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	418,60	418,60	376,74	376,74	376,74	376,74	376,74	272,09	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	415,60	336,81	338,98	297,87	296,17	254,51	<b>254,51</b>	<b>254,51</b>	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$US)	277 000	0	337 000	0	0	0	0	0	<b>429 000</b>	1 043 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	33 126	0	40 301	0	0	0	0	0	<b>51 303</b>	124 730
2.3	Financement convenu pour l'ONUDI, agence de coopération (\$US)	3 537 450	0	3 349 382	0	0	0	0	<b>1 054 845</b>	<b>920 000</b>	8 861 677
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	265 309	0	234 457	0	0	0	0	<b>73 839</b>	<b>64 400</b>	638 005
3.1	Total du financement convenu (\$US)	3 814 450	0	3 686 382	0	0	0	0	<b>1 054 845</b>	<b>1 349 000</b>	9 904 677
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	298 435	0	274 758	0	0	0	0	<b>73 839</b>	<b>115 703</b>	762 735
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	4 112 885	0	3 961 140	0	0	0	0	<b>1 128 684</b>	<b>1 464 703</b>	10 667 412
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)										81,25
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)										179,25
4.2.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue de réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)										0,00
4.2.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)										0,30
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)										75,20
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)										0,00
4.4.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue de réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)										82,70
4.4.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.4.3	Consommation restante admissible de HCFC-142b (tonnes PAO)										0,00
4.5.1	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols pré mélangés importés convenue de réaliser en vertu du présent accord (tonnes PAO)										0,00
4.5.2	Élimination de HCFC-141b contenu dans les polyols pré mélangés importés à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.5.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b contenu dans les polyols pré mélangés importés (tonnes PAO)										10,64